



Crédits : D. Croce

Le Mouflon de Corse : une valeur écologique mais aussi historique

Le Mouflon (*Ovis gmelini musimon var corsicana*) occupe deux aires de répartition disjointes en Corse, une aire autour du Cinto et une aire autour du massif de Bavella. Il a été constaté que les animaux constituant ces deux populations ont un morphotype différent. Leur introduction sur l'île, très ancienne, remonterait à - 6000 ans avant notre ère. Si son extinction était proche en 1950, l'espèce a pu être sauvée. Mais la population est fragile et soumise à des milieux de plus en plus hostiles, en raison de multiples facteurs : activités anthropiques bruyantes (circulation de véhicules à moteur, chasse au chien courant...), disponibilités alimentaires limitées, compétition interspécifique avec les animaux domestiques, destruction avec armes... Aujourd'hui les moyens engagés sont faibles et se limitent pour l'essentiel à l'instauration des Réserves de Chasse de Menta et Bavella. **Le DOCOB doit se donner les moyens d'agir sur les facteurs de menace énumérés ci-dessus pour prendre en compte la vulnérabilité de l'espèce tout en préservant les activités qui animent le territoire.**



ZONE SPECIALE DE CONSERVATION « RIVIERE DE LA SOLENZARA » & ZONE DE PROTECTION SPECIALE « AIGUILLES DE BAVELLA »

Bulletin d'information sur l'élaboration des Documents d'Objectifs (DOCOB) de la ZSC FR9400603 et de la ZPS FR9410109

N° 1 | Janvier 2015

Bulletin d'information à destination des habitants et usagers

Des sites Natura 2000 en Alta Rocca...

Pour enrayer le déclin actuel de la biodiversité, l'Europe a instauré le réseau Natura 2000. Les directives européennes « Oiseaux » (79/409/CEE) du 02 avril 1979 et « Habitats-Faune-Flore » (92/43/CEE) du 21 mai 1992 constituent ainsi la base du réseau écologique européen des sites Natura 2000. Né du constat que les espèces n'ont pas de frontières, le réseau a pour objectifs la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel des territoires.

Il est constitué de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la Directive « Habitats, faune, flore » et de Zones de Protection spéciale (ZPS) désignées au titre de la Directive « Oiseaux ». **La démarche menée ici correspond à l'établissement conjoint du Document d'Objectifs de deux sites : 1 ZSC et 1 ZPS, qui se recoupent en partie, correspondant globalement au massif de Bavella et aux forêts territoriales de Bavella-Sambucu.**

La France, comme chaque état européen, s'est engagé à assurer le maintien, voire de restaurer les habitats et les espèces les plus fragiles, en tenant compte des réalités et des exigences socio-économiques et culturelles du territoire. Pour cela, la France a opté pour une approche concertée qui prend en compte les enjeux locaux, via le principe d'une gestion contractuelle volontaire.

Bavella, site exceptionnel et milieu remarquable, que l'on se doit de préserver pour les générations futures

Surmonté par la silhouette de ses Aiguilles, le site de Bavella fait partie des marqueurs identitaires de la Corse. Le caractère remarquable de ce patrimoine environnemental et culturel, la richesse biologique et paysagère abritée par le site, sont également partie intégrante de l'Alta Rocca.

Dans ce contexte, la fréquentation touristique (randonnée, escalade, canyoning), mais également les contraintes naturelles (gestion forestière, feux de forêts...) posent la question du maintien de cette richesse, tant du point de vue des milieux, de la faune, de la flore et des paysages.

Par delà les différents dispositifs mis en œuvre pour préserver ce territoire, que sont les plans de gestion, la labellisation « site classé », le Parc Naturel Régional de Corse, nous avons eu la possibilité de nous doter de l'outil de gestion Natura 2000, destiné à préserver les habitats et les espèces reconnus comme rares à l'échelle de l'Europe.

Ce processus entre aujourd'hui dans une phase décisive, avec l'élaboration d'un document qui fixe les objectifs futurs de gestion. Pour mener à bien cette mission, la CCAR a souhaité s'impliquer en se positionnant comme structure animatrice des actions sur ce site. Cette première phase, lancée depuis cette année, devrait s'achever au printemps 2015. Afin de vous tenir informé de l'avancée d'un projet qui nous concerne tous, nous vous proposons ce premier bulletin d'information.

Il doit vous permettre de vous familiariser avec la démarche et d'en suivre l'avancement pas à pas. Car un « document d'objectifs » doit être le fruit d'une réelle concertation locale pour que soient prises en compte le maximum des préoccupations et l'expérience de l'ensemble de nos acteurs de terrain.

Persuadé que nous partageons l'objectif de préserver cette exceptionnelle richesse, je souhaite que ce premier bulletin puisse vous apporter les éléments de compréhension, mais aussi vous encourager à nous accompagner dans cette démarche.

Pierre Marcellesi



Le Gypaète barbu : permettre le retour du plus grand rapace de Corse

Le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) est le plus grand rapace de Corse. Ses effectifs, 10 couples sur toute l'île, sont naturellement limités par ses importants besoins territoriaux et par sa position en bout de chaîne alimentaire. Mais cette population autochtone (il n'a jamais été réintroduit) ne parvient plus à se maintenir. A Bavella, le couple que l'on observait jusqu'en 2012 n'est plus présent, ce qui n'empêche pas des survols réguliers comme en juin 2014 où un juvénile de Bonifatu a stationné un mois sur le secteur. **L'enjeu du DOCOB est de maintenir l'attractivité du secteur de Bavella, en particulier favoriser le développement d'ongulés sauvages (mouflons, cerfs) et de petits ruminants domestiques (ovins et caprins, par des mesures de soutien au pastoralisme de montagne).**



Crédits : J.F. Seguin

Les peuplements forestiers à Pin laricio : écosystèmes originaux des montagnes de Corse

Les forêts à Pin laricio caractérisent les versants corses de 800 m à 1500 m et dérivent sans doute de la destruction ancienne de forêts caducifoliées. Le Pin laricio, endémique, est accompagné par le Chêne vert, le Pin maritime ou encore le Châtaignier. Ces forêts rassemblent souvent des arbres remarquables pluricentennaires et participent à la formation de mosaïques d'habitats offrant une grande diversité de niches écologiques pour les espèces animales. La Sittelle corse, seul passereau endémique de France, est d'ailleurs un oiseau presque exclusivement inféodé à ces forêts. **Le DOCOB doit assurer par ses actions, la préservation de cet habitat original et rare : maîtriser le risque d'incendie, favoriser les activités pastorales de montagne, garantir une gestion sylvicole durable et adaptée à l'état des peuplements.**



Crédits : Agence VISU

Contacts

OPERATEUR LOCAL (ELABORATION DES DOCOB)

Agence Visu - Paysage & Environnement
Résidence a Spusata | Bat C2 | route du Stileto
20090 AJACCIO
+33 628 503 294 | t.casalta@agencevisu.com

Cabinet Audeval - Expertises forestières
+33 609 390 405 | contact@foret-corse.com

STRUCTURE ANIMATRICE

Office de l'environnement de la Corse
Contact : Sébastien LECCIA
04.95.48.11.78 | leccia@oec.fr



Communauté de communes de l'Alta Rocca
Rue Sorba | BP 07 | 20170 LEVIE
04.95.78.47.93 | veronique.sanges@alta-rocca.com

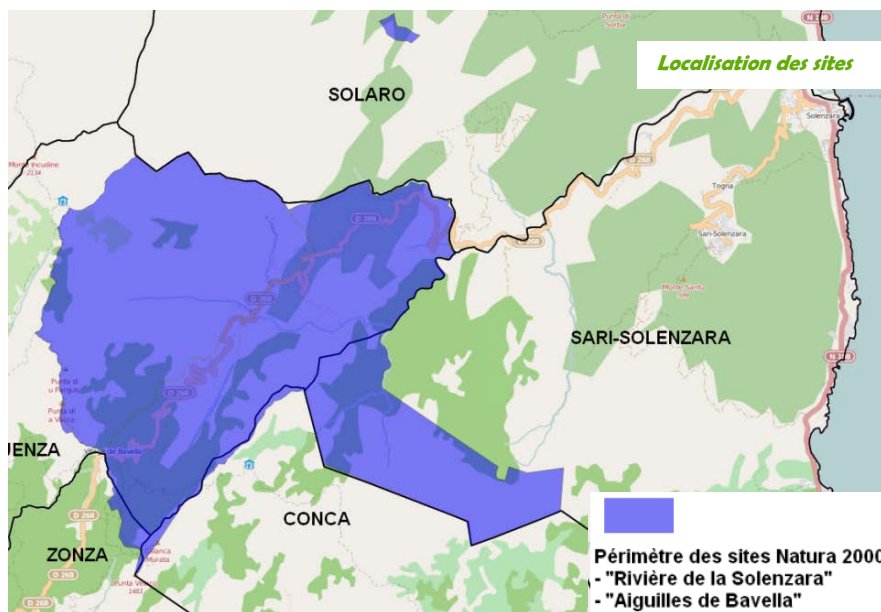


Bulletin réalisé par l'Agence Visu (12/2014)
Bibliographie : PNRC (J.F. Seguin, M. Torre),
ONCFS (P. Benedetti), OEC, ONF, DREAL Corse.

...et un Document d'Objectifs à élaborer

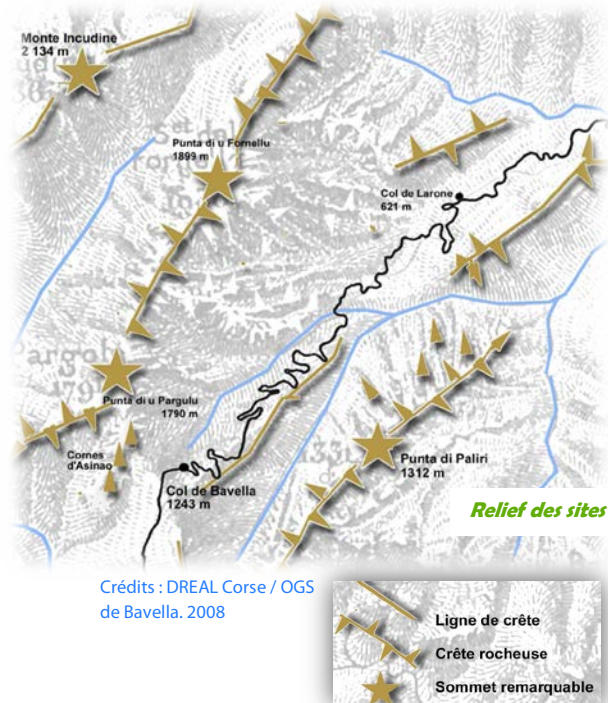
Le Document d'Objectifs (ou DOCOB) est l'équivalent d'un plan de gestion pour le site Natura 2000. Il est à la fois un état des lieux et un ensemble d'orientations de gestion établis à la suite d'une large concertation. Pour chaque site Natura 2000 (ZPS ou ZSC), il recense les espèces et les habitats remarquables (au niveau européen) mais aussi les usages locaux.

Une fois le site désigné, un Comité de Pilotage (COPIL) est formé en concertation avec les services de l'Etat (DDT et DREAL). Le COPIL réunit les représentants des institutions et de toutes les catégories d'acteurs locaux concernés par le site Natura 2000.



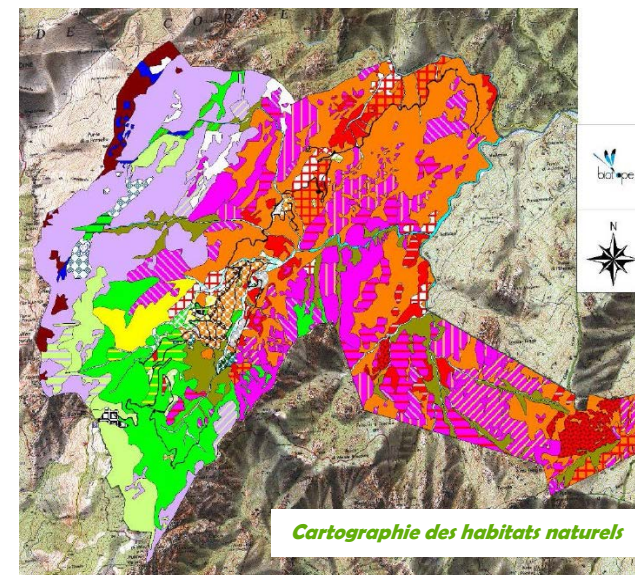
Elaboration des DOCOB: Calendrier

- > **Automne 2014**: inventaire des données écologiques et des activités humaines | synthèse des enjeux
- > **Hiver 2014-2015**: rédaction des diagnostics | définition des objectifs et des actions de gestion
- > **Mars 2015**: rédaction des objectifs et des actions de gestion | validation du Document



Le diagnostic: collecte, analyse et synthèse des données du territoire

Cette première étape a vu l'ensemble des acteurs du territoire être consultés, ceci afin de collecter un maximum de données, à la fois environnementales mais aussi socio-économiques, du territoire. A ce titre, les organismes gestionnaires du milieu (Office de l'Environnement de la Corse, Conservatoire Botanique, ONF, spécialistes locaux) mais aussi les administrations (DDTM, DREAL, Conseil Général), forestiers sapeurs, et surtout les acteurs locaux (agriculteurs, randonneurs, SIVOM, acteurs touristiques et sportifs...) ont été sollicités, de manière à pouvoir faire une synthèse la plus exhaustive possible du territoire et de ses usages. Par la suite, les enjeux seront déterminés, découlant directement de ce diagnostic. Ils serviront de base à la proposition de mesures de gestion adaptées.



La concertation

Chaque étape de l'élaboration fait l'objet de groupes de travail avec les acteurs du territoire et de réunions avec les élus (comités de pilotage ou COPIL) afin d'élaborer de la manière la plus concertée possible ce document de gestion du territoire.

Le COPIL: un comité pour le débat et la concertation

Le COPIL réunit les acteurs du territoire qu'englobe le site Natura 2000: services déconcentrés de l'Etat, représentants des usagers et des propriétaires, élus locaux, référents techniques. Organe de débat et d'échange, il est régulièrement tenu informé de l'état d'avancement du DOCOB. Le COPIL est également chargé de valider les orientations définies dans le cadre de la gestion du site avec l'appui de la structure animatrice.



→ ZPS « Aiguilles de Bavella »

- ZONE DE PROTECTION SPECIALE, ARRETE DU 26/10/2004
- DIRECTIVE « OISEAUX » (79/409/CEE)

« Site remarquable par son peuplement d'oiseaux rupestres et de grands rapaces du fait des grandes surfaces de falaises inaccessibles et des potentialités alimentaires périphériques » (Source: INPN).

→ ZSC « Rivière de la Solenzara »

- ZONE SPECIALE DE CONSERVATION, ARRETE DU 17/03/2008
- DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE » (92/43/CEE)

« Le site présente des richesses floristiques en lien avec des habitats forestiers naturels et bien conservés d'intérêt européen, des habitats rupestres comportant une flore endémique remarquable dont la majorité des stations d'Herniaire de Litardière. Il montre également des richesses faunistiques majeures: la majorité des effectifs de Mouflons du Sud de la Corse (avec le Coscione); des rivières montagnardes et alpines d'une grande pureté abritant des populations de truites corse; des reptiles et amphibiens d'intérêts européens comme le Discoglossus corse » (Source: INPN).



Des outils pour protéger et gérer le patrimoine environnemental et culturel du massif de Bavella

Les sites Natura 2000 « Rivière de la Solenzara » et « Aiguilles de Bavella » font déjà l'objet, sur une partie ou l'intégralité de leur territoire, d'actions de protection ou de gestion destinées à valoriser et préserver le patrimoine reconnu du massif de Bavella. Le DOCOB n'est en rien une « couche supplémentaire » mais bien une démarche complémentaire dont l'objectif est que cohabitent du mieux possible les activités humaines et la biodiversité, composée d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire (à l'échelle européenne). Bien sûr, des mesures pourront reprendre ou venir compléter des démarches déjà engagées (par ex., sur le Mouflon).

Démarche	Gestionnaire	% ZSC	% ZPS	Objectif
Site Inscrit & Site classé (loi 1930) - Col et aiguilles de Bavella Procédure d'Opération Grand Site	Syndicat mixte « OGS »	Entre 22 et 24	Entre 18 et 55	<i>Maîtrise des flux de visiteurs et services: dispositif d'accès et de stationnement, requalification paysagère, protection des milieux et des espèces, animation /communication, entretien du site, des équipements et du matériel</i>
Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Bavella	ONCFS	43	-	<i>Mise en œuvre des mesures de gestion favorables à la protection, à la conservation et au développement des espèces de faune, de flore sauvages et des habitats présents</i>
Parc naturel Régional de Corse	PNRC	100	100	<i>Protection et valorisation du patrimoine naturel, culturel et humain par une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueux de l'environnement</i>
Forêt domaniale	ONF	44	-	<i>Préservation des paysages, de la faune, de la flore, protection contre les incendies, accueil du public, production de bois</i>